



MAIRIE de
MARIGNAC
31440

Tél. 05 61 79 50 69

Télécopie 05 61 79 52 50

mairie.marignac@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

Date de la convocation : 04/04/2018

Ouverture de la séance à 18 heures 00

Présents : Maire : M. PALLAS A. - Adjoint : Mme SOULE J. - M. BONNET Ph. - Mme ESCAZAUX Ch. - Conseillers municipaux : Mmes BENCHALAL S. - LADEVEZE A. - MM. ATES F. - BAQUE M. - BOUCHE D. - BRANDO B. - FERRERE M.

Excusés : MM. DIVERCHY BRANDO B.- ESPARSEIL Ch. - SANCHEZ J. - SICARD Ch.

Secrétaire de séance : Mme BENCHALAL S.

Lecture et signatures des délibérations de la séance précédente.

1 - Comptes administratifs 2017 – Comptes de gestion 2017

Présentation des comptes administratifs 2017 et des comptes de gestion, pour la commune et pour le CCAS.

COMMUNE

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 487 751,31 €

Recettes : 472 511,75 €

Résultat exercice : - 15 239,56 €

CM 10/04/2018

Excédent 2016 : 108 392,70 €

=====

TOTAL : **+ 93 153,14 €**

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 670 831,64 €

Recettes : 186 214,61 €

Résultat exercice : - 484 617,03 €

Excédent 2016 : + 469 420,42 €

=====

TOTAL : **- 15 196,61 €**

RESULTAT DE CLOTURE :

Soit : Financement + 93 153,14 €

Investissement - 15 196,61 €

=====

Ensemble + 77 956,53 €

CCAS

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 3 666,60 €

Recettes : 2 083,00 €

Résultat exercice : - 1 583,60 €

Excédent 2016 : + 1 827,67 €

TOTAL : **+ 244,07 €**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion, Commune et CCAS 2017, en l'absence de Monsieur le Maire.

2 – Nomination d'un emplacement au nom du Colonel Arnaud Beltrame

Monsieur le Maire propose de nommer un emplacement, dans le village, en mémoire du sacrifice du Colonel Arnaud Beltrame, lors des attaques terroristes du 23 mars 2018 dans l'Aude.

Le Conseil Municipal ne donne pas son accord.

3 – Désignation de deux délégués pour les problématiques liés à l'environnement

Les deux délégués désignés sont :

- Christine ESCAZAUX : titulaire
- Michel Baqué : suppléant

Ces délégués nous permettront de faire le lien avec les différentes problématiques abordées lors des rencontres-débats et visites techniques auxquelles ils seront conviés.

4 – Parc National Régional (adhésion)

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'association du Parc Régional (PNR). Il explique que cette adhésion est essentielle à la fois pour être associé à l'émergence du PNR et à ses premières actions, mais aussi pour affirmer le soutien du territoire à cette démarche collective de développement et de valorisation. Le conseil municipal vote l'adhésion à l'unanimité.

5 – Lettre anonyme (affaire Pechiney)

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre anonyme non signée mais dont il connaît l'auteur. Une plainte a été déposée.

6 – Augmentation du prix du ticket cantine

Une délibération est prise pour augmenter le prix du ticket cantine. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'augmentation de 0,10 cts d'Euro du prix du ticket cantine. Le prix du carnet de 10 tickets passe à 33.00 €.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Contrat d'entretien chaudières et climatisation

Monsieur le Maire propose de signer un contrat d'entretien pour les chaudières et la climatisation des bâtiments communaux, avec l'entreprise Pyretherm. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de signer le contrat.

2 – Tirage au sort des jurés d'assises

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, le jour du tirage, la liste électorale de la commune sera déposée à la mairie de Cierp-Gaud, commune organisatrice du tirage au sort.

3 – Rénovation de l'éclairage public - Passage aux ampoules LED

La rénovation va se poursuivre rue des Roses, rue Louis Arnaud et rue Marc Sère.

4 – Demande de subvention pour l'achat de mobilier à l'école

Une subvention a été demandée auprès du département, de la région et de la DETR.

5 – Stations de ski

Création d'un syndicat mixte ouvert des stations de montagne de la Haute-Garonne. Le périmètre de gestion de ce syndicat sera circonscrit aux trois stations de Superbagnères, du Mourtis, et de Bourg d'Oueil.

Il aura la compétence pour procéder à l'aménagement touristique des espaces de montagne des territoires des stations et il aura en particulier pour mission de :

- développer et exploiter les domaines skiables, alpins et nordiques,
- développer le tourisme « quatre saisons » en montagne,
- réaliser des opérations mobilières et immobilières.

6 – Compétence des Atsem

Les communes doivent récupérer la compétence des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) qui appartenait jusqu'à présent à la Communauté de Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises (CCPHG). Le Conseil Municipal refuse de reprendre cette compétence sans compensation financière.

La commune, lors de la cession à la CCCSB avait compensé financièrement cette dernière.

La séance est levée à 20 h 10.